



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le Conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, a adopté le règlement numéro 221-18 concernant la collecte des encombrants.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: www.municipaliteadstock.qc.ca.

Donné à Adstock, ce 10 avril 2018.

La directrice générale,

Renée Vachon